

## Bilan au 31 décembre 2002

Actif	Numéro de rubrique de l'annexe	2002 euros	2001 euros
<b>Avoirs et créances en or</b>	<b>1</b>	<b>8 058 187 254</b>	<b>7 766 265 040</b>
<b>Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro</b>	<b>2</b>		
Créances sur le FMI		164 788 323	72 074 161
Créances auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises		37 151 511 287	41 162 620 238
		<b>37 316 299 610</b>	<b>41 234 694 399</b>
<b>Créances en devises sur des résidents de la zone euro</b>	<b>2</b>	<b>3 047 976 497</b>	<b>3 636 568 460</b>
<b>Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro</b>	<b>3</b>		
Comptes auprès des banques, titres et prêts		183 237 923	391 170 869
<b>Titres en euros émis par des résidents de la zone euro</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances intra-Eurosysteme</b>	<b>5</b>		
Créances relatives à la répartition des billets en euros dans l'Eurosysteme		28 681 074 010	0
Autres créances intra-Eurosysteme (net)		5 468 478 796	9 697 303 920
		<b>34 149 552 806</b>	<b>9 697 303 920</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>6</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles		1 12 624 758	100 585 654
Autres actifs financiers		5 529 030 465	4 516 504 313
Produits à recevoir et charges constatées d'avance		1 260 718 561	620 508 777
Divers		609 968 394	97 569 394
		<b>7 512 342 178</b>	<b>5 335 168 138</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>90 267 596 268</b>	<b>68 061 170 826</b>

<b>Passif</b>	<b>Numéro de rubrique de l'annexe</b>	<b>2002 euros</b>	<b>2001 euros</b>
<b>Billets en circulation</b>	<b>7</b>	<b>28 681 074 010</b>	<b>0</b>
<b>Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro</b>	<b>8</b>	<b>1 036 000 000</b>	<b>1 022 000 000</b>
<b>Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro</b>	<b>9</b>	<b>227 805 777</b>	<b>271 375 580</b>
<b>Engagements en devises envers des résidents de la zone euro</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>17 192 783</b>
<b>Engagements en devises envers des non-résidents de la zone euro</b>	<b>10</b>		
Dépôts, comptes et autres engagements		<b>5 192 380 656</b>	<b>5 840 349 099</b>
<b>Engagements intra-Eurosystème</b>	<b>11</b>		
Engagements au titre du transfert de réserves de change		<b>40 497 150 000</b>	<b>40 497 150 000</b>
<b>Autres engagements</b>	<b>12</b>		
Charges à payer et produits constatés d'avance		<b>1 417 939 194</b>	<b>1 759 319 678</b>
Divers		<b>75 191 137</b>	<b>94 122 190</b>
		<b>1 493 130 331</b>	<b>1 853 441 868</b>
<b>Provisions</b>	<b>13</b>	<b>2 644 780 685</b>	<b>2 803 216 269</b>
<b>Comptes de réévaluation</b>	<b>14</b>	<b>4 404 834 096</b>	<b>9 429 002 830</b>
<b>Capital et réserves</b>	<b>15</b>		
Capital		<b>4 097 229 250</b>	<b>4 097 229 250</b>
Réserves		<b>772 757 209</b>	<b>408 393 225</b>
		<b>4 869 986 459</b>	<b>4 505 622 475</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1 220 454 254</b>	<b>1 821 819 922</b>
<b>Total du passif</b>		<b>90 267 596 268</b>	<b>68 061 170 826</b>

## Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

	Numéro de rubrique de l'annexe	2002 euros	2001 euros
Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises		990 618 897	1 707 431 459
Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème		726 917 226	0
Autres produits d'intérêt		1 965 003 344	2 271 293 068
<i>Produits d'intérêt</i>		3 682 539 467	3 978 724 527
Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés		(1 140 963 789)	(1 509 312 118)
Autres charges d'intérêt		(1 547 042 623)	(1 698 022 587)
<i>Charges d'intérêt</i>		(2 688 006 412)	(3 207 334 705)
<b>Produit net d'intérêt</b>	<b>19</b>	<b>994 533 055</b>	<b>771 389 822</b>
Plus/moins-values réalisées sur opérations financières	<b>20</b>	735 425 388	1 351 881 733
Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change	<b>21</b>	(276 955 036)	(109 023 392)
Dotations/reprises sur provisions pour risque de change et de taux d'intérêt		154 000 000	109 023 392
<b>Résultat net des opérations financières et des moins-values latentes et provisions pour risques</b>		<b>612 470 352</b>	<b>1 351 881 733</b>
<b>Produit (charge) net de commissions</b>	<b>22</b>	<b>(227 158)</b>	<b>298 120</b>
<b>Autres produits</b>	<b>23</b>	<b>3 744 153</b>	<b>1 393 851</b>
<b>Total des produits nets</b>		<b>1 610 520 402</b>	<b>2 124 963 526</b>
Charges de personnel	<b>24 et 25</b>	(120 003 344)	(97 288 818)
Autres charges d'exploitation	<b>26</b>	(133 966 576)	(185 712 394)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		(17 738 206)	(20 142 392)
Services de production des billets	<b>27</b>	(118 358 022)	0
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1 220 454 254</b>	<b>1 821 819 922</b>

Francfort-sur-le-Main, 11 mars 2003

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Willem F. Duisenberg  
Président

## Les principes et méthodes comptables<sup>1</sup>

### La forme et la présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque centrale européenne (BCE) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de la BCE et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables que le Conseil des gouverneurs de la BCE estime adaptés au fonctionnement d'une banque centrale et qui sont exposés ci-après. Ces principes et méthodes sont conformes aux dispositions de l'article 26.4 des statuts du SEBC, qui imposent une approche normalisée des règles relatives aux procédures comptables et d'information de l'Eurosystème.

### Les principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants : réalité économique et transparence, prudence, prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, importance relative, principe de spécialisation des exercices, principe de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et comparabilité.

### La base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés pour valoriser au prix de marché les titres négociables, l'or ainsi que l'ensemble des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan. Les opérations portant sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

### Les actifs et passifs en or et devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de

l'exercice. Les produits et charges sont convertis sur la base du cours de change en vigueur lors de la transaction. La réévaluation des éléments d'actif et de passif libellés en devises s'effectue devise par devise, pour les instruments inscrits au bilan comme pour le hors bilan.

La réévaluation au prix du marché des éléments d'actif et de passif libellés en devises est traitée indépendamment de la réévaluation du cours de change.

Il n'est fait aucune différence entre l'effet prix et l'effet cours de change pour la réévaluation de l'or. L'or est valorisé uniquement sur la base de son prix en euros par once d'or fin, calculé à partir du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis le 31 décembre 2002.

### Les titres

Tous les titres de créance et autres actifs négociables sont valorisés au prix moyen du marché à la date de clôture de l'exercice. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les prix moyens du marché au 30 décembre 2002 ont été utilisés. Les titres non négociables sont valorisés à leur prix d'acquisition.

### Les modalités d'enregistrement des produits

Les produits et charges sont pris en compte pendant la période au cours de laquelle ils sont respectivement acquis ou dus. Les plus-values et les moins-values réalisées sont portées au compte de résultat. La méthode

<sup>1</sup> Les principes et méthodes comptables de la BCE sont exposés de manière détaillée dans une décision du Conseil des gouverneurs de la BCE du 5 décembre 2002 (BCE/2002/111), JO L 58, 03.03.2002. Cette décision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 mais s'applique également à l'établissement du bilan annuel et du compte de résultat de la BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2002. Les révisions apportées aux principes et méthodes comptables des années précédentes ne sont pas importantes.

du prix moyen pondéré est utilisée sur une base quotidienne pour évaluer le coût d'acquisition de chaque élément. En cas de moins-value latente en fin d'année, le coût moyen est diminué en fonction du cours de change et/ou de la valeur de marché de l'élément concerné en fin d'année.

Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées en produits, mais directement dans un compte de réévaluation.

Les moins-values latentes sont portées au compte de résultat pour la partie qui excède les gains de réévaluation précédemment enregistrés dans le compte de réévaluation correspondant. Les moins-values latentes sur un titre, sur une devise donnée ou sur l'or ne sont pas compensées par des plus-values latentes portant respectivement sur d'autres titres, devises ou sur de l'or.

Les primes ou décotes nées de l'acquisition de titres sont assimilées à des intérêts et étalées sur la durée de vie résiduelle de la ligne de titres concernée.

### **Les opérations de cession temporaire**

Les opérations de cession temporaire effectuées sous forme de mises en pension sont enregistrées au bilan comme des dépôts garantis par des titres. Le bilan fait apparaître au passif les dépôts et à l'actif la valeur des titres utilisés comme garantie. Les titres vendus dans le cadre d'un accord de ce type restent inscrits au bilan de la BCE et sont valorisés conformément aux règles du portefeuille dont ils sont issus. Les mises en pension qui portent sur des titres libellés en monnaie étrangère n'ont pas d'incidence sur le coût moyen de la position de cette devise.

Les prises en pension sont recensées à l'actif du bilan comme prêt garanti, pour le montant du prêt. Les titres acquis en vertu de tels accords ne sont pas réévalués.

Les opérations de cession temporaire (y compris les opérations de prêts de titres)

effectuées dans le cadre d'un programme automatisé de prêt de titres ne sont comptabilisées dans le bilan au poste correspondant que dans le cas où la garantie est fournie par l'emprunteur sous forme d'espèces pendant toute la durée de l'opération. En 2002, la BCE n'a pas reçu de garanties sous cette forme sur toute la durée d'une telle opération.

### **Les instruments de hors bilan**

Les instruments en devises, à savoir les opérations de change à terme, les composantes à terme des *swaps* de change et autres instruments en devises entraînant l'échange d'une devise contre une autre à une date future sont inclus dans les positions nettes en devises pour le calcul des gains et des pertes de change. La réévaluation des instruments de taux d'intérêt s'effectue ligne à ligne. Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont comptabilisés à la date d'opération dans des comptes hors bilan. Les appels de marge quotidiens sont enregistrés au bilan. Les moins-values latentes portées au compte de résultat en fin d'année ne sont pas contre-passées, les années suivantes, par des plus-values latentes, à moins que l'instrument ne soit liquidé ou échu.

### **Les événements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'approbation des états financiers par le Conseil des gouverneurs de la BCE, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

### **Les soldes intra-SEBC**

Les transactions intra-SEBC sont des opérations transfrontière réalisées entre deux banques centrales de l'UE. Elles sont

principalement traitées via le système *Target*<sup>2</sup> et font apparaître des soldes bilatéraux sur les comptes réciproques des banques centrales de l'UE connectées à *Target*. Ces soldes bilatéraux sont quotidiennement compensés par novation à la BCE, chaque BCN n'ayant ainsi qu'une position bilatérale nette unique vis-à-vis de la seule BCE. Cette position, inscrite sur les livres de la BCE, représente la créance nette ou l'engagement net de chaque BCN envers le reste du SEBC.

Les soldes intra-SEBC des BCN de la zone euro (à l'exception du capital de la BCE et des positions résultant du transfert d'avoirs de réserve à la BCE) sont présentés comme des créances ou engagements au sein de l'Eurosystème et figurent dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif.

Les soldes intra-SEBC résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème figurent sous la forme d'un actif net unique dans le poste « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. le paragraphe intitulé *Billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

Les soldes intra-SEBC des BCN n'appartenant pas à la zone euro auprès de la BCE figurent dans les « engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

### **Le traitement des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. La méthode de calcul appliquée est celle de l'amortissement linéaire, celui-ci partant du trimestre qui suit l'acquisition et s'étalant sur la durée de vie estimée de l'actif, à savoir :

- ordinateurs, matériel et logiciels informatiques connexes, véhicules : quatre ans ;
- matériel, mobilier et équipement : dix ans ;
- immeubles et dépenses immobilisées : vingt-cinq ans.

Dans le cas des immeubles et des dépenses immobilisées liées aux locaux actuels de la BCE, la période d'amortissement a été réduite afin de garantir que ces actifs soient passés en totalité en charge à fin 2008, date à laquelle la BCE devrait s'être installée dans ses locaux définitifs. Cette modification affectera les comptes annuels principalement à compter de 2003.

Les immobilisations dont le coût est inférieur à 10 000 euros sont passées en totalité en charge l'année de leur acquisition.

### **Le plan de retraite de la BCE**

La BCE gère un régime de retraite à cotisations définies. Les actifs de ce plan, dont l'unique objectif est de verser des pensions aux participants à ce dispositif et à leurs ayants droit, sont inclus dans les autres actifs de la BCE et sont identifiés séparément. Les plus-values et moins-values réalisées sur les actifs du fonds de pension sont considérées comme des produits et des charges du plan de retraite l'année au cours de laquelle ils apparaissent. Les pensions payables à partir du compte principal des prestations, alimenté par les cotisations de la BCE, comportent des garanties minimales inhérentes aux régimes à cotisations définies.

### **Les billets en circulation**

La BCE et les douze BCN de la zone euro, qui constituent ensemble l'Eurosystème, ont émis des billets de banque en euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002<sup>3</sup>. La valeur totale des billets

<sup>2</sup> Target est le Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel (cf. chapitre VIII).

<sup>3</sup> Décision de la BCE du 6 décembre 2001 relative à l'émission des billets en euros (BCE/2001/15), JO L 337, 20.12.2001

en euros en circulation est répartie le dernier jour ouvré de chaque mois, conformément à la clé de répartition des billets<sup>4</sup>.

La part attribuée à la BCE représente 8 % de la valeur totale des billets en euros en circulation et figure au passif du bilan dans le poste « Billets en circulation ». La part allouée à la BCE est adossée à des créances sur les BCN. Ces créances, qui sont rémunérées<sup>5</sup>, figurent dans la sous-rubrique « Créances intra-Eurosystème : créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. le paragraphe intitulé *Les soldes intra-SEBC* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables). Les produits d'intérêt de ces créances sont inclus dans le poste « Produit net d'intérêt ». Le Conseil des gouverneurs a décidé que ces revenus seraient versés de manière distincte aux BCN, sous forme d'un acompte sur dividende<sup>6</sup>. Ils seront répartis en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE pour l'exercice est inférieur au revenu issu des billets en euros en circulation et sous réserve de toute décision du Conseil des gouverneurs d'imputer les charges supportées par la BCE à l'occasion de l'émission et du traitement des billets en euros. Au titre de 2002, un acompte sur dividende a été versé le deuxième jour ouvré de 2003. À compter de 2003, ces acomptes sur dividende seront versés après la fin de chaque trimestre.

## Divers

Le Directoire de la BCE estime que, compte tenu du fait que celle-ci est une banque centrale, la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers.

Conformément à l'article 27 des statuts du SEBC et sur recommandation du Conseil des gouverneurs de la BCE, le Conseil de l'Union européenne a approuvé la nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers GmbH en tant qu'auditeur externe de la BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

---

4 La « clé de répartition des billets en euros » désigne les pourcentages résultant de la prise en compte de la part de la BCE dans le total des billets en euros émis et de l'application à la part des BCN dans ce total d'une clé de répartition identique à celle du capital souscrit.

5 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres participants à compter de l'exercice 2002 (BCE/2001/116), JO L 337, 20.12.2001

6 Décision de la BCE du 21 novembre 2002 concernant la distribution aux banques centrales des États membres participants du revenu de la Banque centrale européenne relatif aux billets en euros en circulation (BCE/2002/19), JO L 323, 28.11.2002

## Annexe au bilan

### 1 Avoirs et créances en or

La BCE détient 24,7 millions d'onces d'or fin (24,7 millions d'onces en 2001). Aucune transaction sur or n'a été effectuée en 2002. Le mouvement de bilan est dû au processus trimestriel de revalorisation (cf. *Les actifs et passifs en or et en devises* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

### 2 Créances en devises sur des résidents et des non-résidents de la zone euro

#### *Créances sur le FMI*

Cette rubrique représente les avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la BCE au 31 décembre 2002. Elle résulte de la mise en œuvre d'un dispositif d'achat et de vente de DTS conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel le FMI est autorisé à organiser des ventes et achats de DTS contre euros pour le compte de la BCE, tout en maintenant les avoirs de celle-ci à l'intérieur d'une fourchette prédéfinie. Le DTS est défini comme un panier de devises. Sa valeur est déterminée comme la somme pondérée des taux de change des quatre principales devises (euro, yen, livre sterling et dollar des États-Unis). À des fins comptables, les DTS sont traités comme des actifs en devises (cf. *Les actifs et passifs en or et en devises* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

#### *Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises*

#### *Créances en devises sur des résidents de la zone euro*

Ces créances sont constituées de comptes ouverts auprès des banques étrangères, de prêts libellés en devises étrangères et de placements sous forme de titres, libellés en dollars des États-Unis et en yens.

### 3 Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro

Au 31 décembre 2002, ces créances sont constituées de dépôts bancaires auprès de non-résidents de la zone euro.

### 4 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Tous les titres libellés en euros émis par les résidents de la zone euro et détenus par la BCE constituent une contrepartie directe du poste capital et réserves de la BCE. La BCE a décidé de reclasser ces avoirs dans un portefeuille spécial, qui est désormais inclus dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Le solde comparable au 31 décembre 2001 a été reclassé en conséquence.

### 5 Créances intra-Eurosystème

#### *Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème*

Cette rubrique recouvre les créances de la BCE vis-à-vis des BCN de la zone euro relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

#### *Autres créances intra-Eurosystème (nettes)*

Cette rubrique recouvre les soldes constitués à l'occasion de l'utilisation du système *Target* par les banques centrales de la zone euro vis-à-vis de la BCE ainsi que les acomptes sur dividende versés par la BCE au titre du revenu relatif aux billets (cf. *Les billets en circulation* et *Les soldes intra-SEBC* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

	2002 euros	2001 euros
Sommes dont les BCN de la zone euro sont redevables au titre de <i>Target</i>	56 546 091 330	66 908 187 928
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de <i>Target</i>	(50 471 612 534)	(57 210 884 008)
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de l'acompte sur dividende de la BCE relatif aux billets	(606 000 000)	0
<b>Solde net</b>	<b>5 468 478 796</b>	<b>9 697 303 920</b>

## 6 Autres actifs

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Au 31 décembre 2002, ces actifs étaient constitués des éléments suivants :

	Valeur nette comptable au 31 décembre 2002 euros	Valeur nette comptable au 31 décembre 2001 euros
Terrains et immeubles	51 496 140	39 288 068
Ordinateurs	33 522 388	28 703 744
Matériel, mobilier, équipement et véhicules	2 575 083	4 492 005
Immobilisations en cours	9 092 185	8 077 125
Autres immobilisations corporelles	15 938 962	20 024 712
<b>Total</b>	<b>112 624 758</b>	<b>100 585 654</b>

La principale augmentation, qui apparaît dans la rubrique « Terrains et immeubles », concerne les dépenses immobilisées au titre des installations de la BCE sur ses deux sites d'implantation, l'Eurotower et l'Eurotheum.

### *Autres actifs financiers*

Les principales composantes de cette rubrique sont les suivantes.

- (a) Des titres en euros émis par les résidents de la zone euro, évalués à 5,4 milliards d'euros (4,4 milliards en 2001, cf. note 4).

- (b) Le portefeuille-titres du plan de retraite de la BCE, évalué à 61,9 millions d'euros (53,9 millions en 2001). Les actifs détenus à ce titre représentent la contrepartie des cotisations de retraite cumulées versées par la BCE et le personnel au 31 décembre 2002 et gérées par un gestionnaire de fonds externe. Les contributions régulières de la BCE et des participants au plan ont été placées sur une base mensuelle. Les actifs détenus au titre de ce plan ne sont pas fongibles avec les autres actifs financiers de la BCE, et les revenus nets de ces actifs ne constituent pas un revenu pour la BCE, mais sont réinvestis dans les fonds concernés, en attendant le versement des prestations. La valeur des actifs détenus par le plan est fondée sur une valorisation par un gestionnaire de fonds externe, à partir des prix de marché en fin d'année.
- (c) La BCE détient 3 000 actions de la Banque des règlements internationaux qui sont comptabilisées au coût d'acquisition de 38,5 millions d'euros.

### *Produits à recevoir et charges constatées d'avance*

Cette rubrique comprend les intérêts courus, à hauteur de 727 millions d'euros, sur les créances de la BCE au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables). Le reste de ce solde est composé principalement d'intérêts courus sur des titres et autres actifs financiers.

### *Divers*

L'augmentation de ce poste en 2002 est essentiellement due à l'engagement du versement de l'acompte sur dividende de la BCE relatif aux billets (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables, et la note 5 précédente).

## 7 Billets en circulation

Cette rubrique recouvre la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

## 8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Cette rubrique comprend les dépôts effectués par les membres de l'Association bancaire pour l'euro (ABE) en vue de constituer des garanties auprès de la BCE pour les règlements effectués par les membres de l'Association bancaire pour l'euro par l'intermédiaire du système *Target*.

## 9 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ces engagements représentent principalement les soldes des comptes ouverts auprès de la BCE par les banques centrales nationales de pays ne participant pas à la zone euro provenant d'opérations effectuées par l'intermédiaire du système *Target* (cf. *Les soldes intra-SEBC* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

## 10 Engagements en devises envers des résidents et des non-résidents de la zone euro

Cette rubrique retrace les engagements résultant d'accords de mise en pension conclus avec des résidents et des non-résidents de la zone euro en liaison avec la gestion des réserves en devises de la BCE.

## 11 Engagements intra-Eurosystème

Cette rubrique représente les engagements vis-à-vis de BCN de la zone euro provenant du transfert des avoirs de réserve de change à

la BCE. Au départ, les engagements ont été libellés en euros sur une base fixe déterminée par la valeur des actifs au moment de leur transfert et ils sont rémunérés au dernier taux marginal connu des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, après ajustement pour tenir compte de la non-rémunération de la composante en or (cf. Annexe au compte de résultat, note 19).

	Clé de répartition du capital	
	%	euros
Banque nationale de Belgique	2,8658	1 432 900 000
Deutsche Bundesbank	24,4935	12 246 750 000
Banque de Grèce	2,0564	1 028 200 000
Banco de España	8,8935	4 446 750 000
Banque de France	16,8337	8 416 850 000
Central Bank of Ireland	0,8496	424 800 000
Banca d'Italia	14,8950	7 447 500 000
Banque centrale du Luxembourg	0,1492	74 600 000
De Nederlandsche Bank	4,2780	2 139 000 000
Oesterreichische Nationalbank	2,3594	1 179 700 000
Banco de Portugal	1,9232	961 600 000
Suomen Pankki – Banque de Finlande	1,3970	698 500 000
Total	80,9943	40 497 150 000

## 12 Autres engagements

Cette rubrique comprend essentiellement les intérêts dus aux BCN au titre de leurs créances relatives aux réserves de change transférées (cf. note 11). Les engagements de la BCE au titre du fonds de pension d'un montant de 61,9 millions d'euros (53,9 millions en 2001) et les autres charges constatées d'avance figurent également dans cette rubrique.

## 13 Provisions

Compte tenu de l'exposition importante de la BCE aux risques de change et de taux d'intérêt et du montant de ses réserves de réévaluation, une provision générale contre

ces risques a été constituée. Le montant de cette provision et l'obligation de la maintenir sont revus chaque année, en fonction de l'évaluation par la BCE de son exposition future aux risques de change et de taux d'intérêt.

Cette rubrique comprend également les provisions de nature administrative liées aux achats de biens et services, ainsi qu'une provision adéquate au titre de l'obligation contractuelle de la BCE de restituer dans leur état initial ses locaux actuels, lorsqu'elle les quittera pour s'installer dans son site d'implantation définitif.

#### 14 Comptes de réévaluation

Ces comptes représentent les réserves de réévaluation provenant des plus-values latentes sur les actifs et passifs. La diminution de ces soldes est due essentiellement à la dépréciation du dollar des États-Unis vis-à-vis de l'euro (cf. *Les actifs et passifs en or et devises* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

	2002 euros	2001 euros
Or	1 983 835 491	1 691 913 278
Devises étrangères	1 682 723 875	7 428 130 700
Titres	738 274 730	308 958 852
Total	4 404 834 096	9 429 002 830

#### 15 Capital et réserves

##### Capital

Les souscriptions au capital de la BCE de 5 milliards d'euros entièrement libérées par les BCN de la zone euro s'élèvent à un total de 4 049 715 000 euros et sont ventilées de la manière suivante :

	Clé de répartition du capital %		euros
Banque nationale de Belgique	2,8658		143 290 000
Deutsche Bundesbank	24,4935		1 224 675 000
Banque de Grèce	2,0564		102 820 000
Banco de España	8,8935		444 675 000
Banque de France	16,8337		841 685 000
Central Bank of Ireland	0,8496		42 480 000
Banca d'Italia	14,8950		744 750 000
Banque centrale du Luxembourg	0,1492		7 460 000
De Nederlandsche Bank	4,2780		213 900 000
Oesterreichische Nationalbank	2,3594		117 970 000
Banco de Portugal	1,9232		96 160 000
Suomen Pankki – Banque de Finlande	1,3970		69 850 000
Total	80,9943		4 049 715 000

Les contributions des BCN hors zone euro, équivalentes à 5 % du montant qui serait exigible si ces pays participaient à l'Union monétaire, se chiffrent à un total de 47 514 250 euros, réparti de la manière suivante :

	Clé de répartition du capital %		euros
Danmarks Nationalbank	1,6709		4 177 250
Sveriges Riksbank	2,6537		6 634 250
Bank of England	14,6811		36 702 750
Total	19,0057		47 514 250

Ces montants représentent les contributions aux coûts de fonctionnement encourus par la BCE en liaison avec les missions accomplies au profit des BCN hors zone euro. Ces BCN hors zone euro ne sont pas tenues, tant qu'elles n'ont pas rejoint l'Eurosystème, de libérer leurs souscriptions au capital au-delà des montants déjà décidés. Elles n'ont aucun droit sur les bénéfices distribuables de la BCE, y compris ceux provenant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et ne sont pas non plus tenues de financer les pertes de la BCE.

## Réserves

Conformément à l'article 33 des statuts du SEBC et à la décision du Conseil des gouverneurs du 21 mars 2002, un montant de 364 millions d'euros du bénéfice net pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2001 a été transféré au fonds de réserve générale.

### 16 Programme automatique de gestion de prêts de titres

Dans le cadre de la gestion des fonds propres de la BCE, la BCE est partie à un accord relatif à un programme automatique de gestion de prêts de titres, dans le cadre duquel un intermédiaire spécialement désigné à cet effet conclut des opérations de prêt de titres pour le compte de la BCE avec un certain nombre de contreparties reconnues par la BCE comme contreparties éligibles. Dans le cadre de cet accord, il subsistait au 31 décembre 2002 des opérations de cession temporaire conduites dans le cadre d'accords de mise et de prise en pension, pour un montant équivalent à 1,4 milliard d'euros (1,6 milliard en 2001) (cf. *Les opérations de pension* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

### 17 Contrats à terme de taux d'intérêt

En 2002, des contrats à terme de taux d'intérêt libellés en devises ont été utilisés dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE. Au 31 décembre 2002, l'encours des transactions, comptabilisées en valeur nominale s'élevait à :

Contrats à terme de taux d'intérêt libellés en devises	Montant du contrat en contre-valeur euros
Achats	1 130 775 475
Ventes	682 464 004

### 18 Engagements en capital

Le 5 mars 2002, la BCE et la ville de Francfort-sur-le-Main ont signé un contrat pour l'acquisition d'un site destiné aux futurs locaux de la BCE. Sur la base d'une zone prédéterminée de surface de construction, le prix minimum d'achat a été fixé à 61,4 millions d'euros, payables par tranches, avant le 31 décembre 2004 au plus tard, date du transfert juridique de propriété à la BCE.

## Annexe au compte de résultat

### 19 Produit net d'intérêt

*Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises*

Ce poste comprend les produits d'intérêt, déduction faite des charges d'intérêt, au titre des créances et engagements libellés en devises, comme suit :

	2002 euros	2001 euros
Intérêts bruts acquis au titre des avoirs de réserve en devises	1 060 990 318	1 851 694 324
Charges d'intérêt liées aux engagements au titre des avoirs de réserve en devises	(70 371 421)	(144 262 865)
Intérêts acquis au titre des avoirs de réserve en devises (nets)	990 618 897	1 707 431 459

*Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème*

Ce poste comprend les produits d'intérêt de la BCE liés à sa part de 8 % dans l'émission totale des billets en euros (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables). Les intérêts sur les créances de la BCE au titre de sa part des billets sont déterminés en fonction du dernier taux marginal disponible applicable aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème.

*Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés*

Sous cette rubrique figure la rémunération versée aux BCN de la zone euro à raison de leurs créances sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés en vertu de l'article 30.1 des statuts du SEBC.

*Autres produits d'intérêt et autres charges d'intérêt*

Ces postes comprennent les produits et charges d'intérêt résultant des transactions *Target* et relatifs à d'autres créances et engagements libellés en euros.

Hors les « *produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème* », les produits nets d'intérêt ont baissé par rapport à 2001, essentiellement en raison du recul des taux d'intérêt américains et de la zone euro au cours de l'année.

### 20 Plus/moins values réalisées sur opérations financières

Les plus-values réalisées résultent des cessions de titres dans le cadre d'opérations normales de gestion de portefeuille. Aucune sortie notable de devises n'a été enregistrée en 2002.

### 21 Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change

Cette charge résulte presque intégralement de l'ajustement du coût d'acquisition des avoirs en yens et en DTS de la BCE à leur taux de change de fin d'année, au 31 décembre 2002, pour prendre en compte la dépréciation de ces monnaies vis-à-vis de l'euro durant l'année (cf. *Les modalités d'enregistrement des produits* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

### 22 Produit (charge) net de commissions

Cette rubrique correspond au solde des produits et charges présentés dans le tableau suivant. Les produits proviennent des pénalités imposées aux établissements de crédit pour manquement aux obligations en

matière de constitution de réserves obligatoires.

	2002 euros	2001 euros
Commissions (Produits)	634 241	931 206
Commissions (Charges)	(861 399)	(633 086)
Produit (Charge) net de commissions	(227 158)	298 120

### 23 Autres produits

Les divers produits perçus durant l'année proviennent essentiellement de la reprise de provisions administratives devenues sans objet.

### 24 Charges de personnel

Les traitements et indemnités (92,6 millions d'euros, après 82,4 millions en 2001) et les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance maladie et accidents figurent dans ce poste. Les émoluments versés au Directoire de la BCE se sont élevés à 2 millions d'euros contre 1,9 million en 2001. Les anciens membres du Directoire ou leurs ayants droit n'ont perçu aucune retraite au cours de l'année. Le régime des traitements et indemnités, y compris les émoluments des titulaires de postes de direction, est calqué pour l'essentiel sur celui des Communautés européennes auquel il est donc comparable.

Le dernier jour ouvré de 2002, la BCE employait 1 105 personnes dont 79 à des postes de direction. L'effectif moyen du personnel permanent employé par la BCE en 2002 était de 1 080 personnes, contre 997 en 2001. Durant l'exercice sous revue, 113 agents supplémentaires ont été employés, et 51 membres du personnel ont cessé de travailler à la BCE.

### 25 Le plan de retraite de la BCE

Conformément aux règles du régime de la BCE, une valorisation actuarielle triennale complète est nécessaire. La dernière valorisation actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2001, à l'aide de la méthode *Projected Unit Credit Method*, basée sur un niveau minimum d'engagements égal aux sommes forfaitaires en numéraire à verser aux membres en fin de contrat.

Le coût des retraites lié à ce plan est évalué conformément aux conseils d'un actuaire qualifié. Le coût total des retraites pour la BCE, qui englobe une provision pour invalidité et prestations postérieures au départ en retraite, s'est élevé à 27,4 millions d'euros (14,9 millions en 2001). Cette somme comprend une provision de 2,1 millions d'euros au titre des retraites des membres du Directoire (0,7 million en 2001) et des cotisations supplémentaires. Sur la base des résultats de l'actuaire, la BCE a apporté une contribution supplémentaire de 10,5 millions d'euros en 2002. Dans l'avenir, la BCE devra contribuer à hauteur de 16,5 % des rémunérations prises en compte pour le calcul des retraites de l'ensemble du personnel.

### 26 Autres charges d'exploitation

Ce poste couvre toutes les autres dépenses courantes ayant trait aux loyers, à l'entretien des locaux et de l'équipement, aux biens et matériels consommables, aux honoraires versés et aux autres services et fournitures ainsi qu'aux frais de recrutement, de transfert, d'installation, de formation et de réinstallation du personnel.

La baisse sensible des charges d'exploitation par rapport à l'année précédente est essentiellement due au fait que, en 2001, des commissions supplémentaires avaient été versées à des consultants externes en liaison avec la Campagne d'information Euro 2002.

## **27 Services de production des billets**

En 2001, les coûts liés, dans le cadre du dispositif de passage à l'euro fiduciaire, à la constitution du stock stratégique de billets en euros pour l'Eurosystème avaient été immobilisés en attendant le transfert de ce stock aux BCN sur la base du prix de revient. Suite à une décision du Conseil des gouverneurs de la BCE prise après le passage à l'euro fiduciaire, selon laquelle le stock résiduel de billets devait constituer le noyau d'un stock stratégique de l'Eurosystème, ces

coûts, ainsi que ceux engagés en 2002, ont été comptabilisés en charges. Les autres coûts résultant de la création d'un stock stratégique de l'Eurosystème ont été supportés directement par les BCN.

Le Conseil des gouverneurs a décidé que l'acompte sur dividende versé par la BCE au titre des revenus résultant de la répartition de billets en euros au sein de l'Eurosystème devrait être réduit du montant des charges supportées.



Au président et au Conseil des gouverneurs  
de la Banque centrale européenne

Francfort-sur-le-Main

Nous avons vérifié les comptes financiers ci-joints de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2002. L'établissement de ces comptes est du ressort du Directoire de la Banque centrale européenne. Il est de notre responsabilité de formuler un avis sur ces comptes annuels à partir de notre vérification.

Notre travail a été effectué conformément aux normes internationales de la profession. Ces normes exigent que notre vérification soit organisée et réalisée de manière à acquérir l'assurance suffisante que les comptes annuels ne comportent pas d'erreur matérielle. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des documents se rapportant aux montants et aux indications figurant dans les comptes annuels. Elle consiste aussi à porter une appréciation sur les principes comptables et les estimations essentielles retenus lors de l'élaboration de ces comptes, ainsi qu'à évaluer la présentation de l'ensemble des comptes annuels. Les éléments recueillis au cours de cette vérification nous paraissent de nature à fonder notre appréciation.

À notre avis, les états financiers ci-joints, qui ont été établis selon les règles comptables exposées dans la première partie des annexes aux comptes de la Banque centrale européenne, donnent une image fidèle de la situation financière de cette institution au 31 décembre 2002 et des résultats de l'exercice s'achevant à cette date.

Francfort-sur-le-Main, 12 mars 2003

*PricewaterhouseCoopers*

GmbH  
Cabinet d'audit

[Signé]  
(Wagener)  
Commissaire aux comptes

[Signé]  
(Roennberg)  
Commissaire aux comptes

## Annexe relative à l'affectation des bénéfices

Cette annexe ne fait pas partie des états financiers de la BCE pour l'année 2002. Elle est publiée dans le *Rapport annuel* uniquement à titre d'information.

### Répartition des bénéfices

#### Revenu lié à l'émission de billets par la BCE

À la suite d'une décision du Conseil des gouverneurs le 19 décembre 2002, un montant de 606 millions d'euros, représentant une partie du revenu lié à la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation, a été distribué aux BCN le 3 janvier 2003, conformément à leurs parts respectives dans le capital de la BCE.

#### Affectation au fonds de réserve générale

Conformément à l'article 33 des statuts du SEBC, le bénéfice net de la BCE doit être transféré dans l'ordre suivant :

- un montant à déterminer par le Conseil des gouverneurs, qui ne peut dépasser 20 % du bénéfice net, est transféré au fonds de réserve générale dans la limite de 100 % du capital ;

- le solde est distribué aux détenteurs de parts de la BCE proportionnellement aux parts de capital qu'ils ont libérées.

Conformément à cet article, le Conseil des gouverneurs a décidé, le 20 mars 2003, de ne pas effectuer de transfert au fonds de réserve générale et de répartir le solde, d'un montant de 614 millions d'euros, entre les BCN de la zone euro proportionnellement aux parts de capital qu'elles ont libérées.

Les BCN ne participant pas à la zone euro ne peuvent percevoir aucune part du bénéfice distribuable de la BCE.

	2002 euros	2001 euros
Bénéfice de l'exercice	1 220 454 254	1 821 819 922
Revenu monétaire	(606 000 000)	0
Bénéfice de l'exercice après distribution du revenu monétaire	614 454 254	1 821 819 922
Affectation au fonds de réserve générale	0	(364 363 984)
Bénéfice distribuable	614 454 254	1 457 455 938
Bénéfice distribué aux BCN	(614 454 254)	(1 457 455 938)
Total	0	0